

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

DEMANDE DE DISPENSE DES PRÉLÈVEMENTS FORFAITAIRES NON LIBÉRATOIRES ⁽¹⁾ VISÉS AUX ARTICLES 125 A ET 117 QUATER DU CODE GÉNÉRAL DES IMPÔTS ⁽²⁾ POUR L'ANNÉE 2023 (à formuler et à retourner avant le **30 novembre 2022** auprès d'Amundi Immobilier)

Je (nous) soussigné(e)(s),

Référence client <i>(Si vous avez plusieurs références client, merci d'indiquer l'ensemble de ces références)</i>				
---	--	--	--	--

	Soucripteur	Co-soucripteur (couple soumis à une imposition commune)
Nom et prénom de l'associé		
Date de naissance de l'associé		
Adresse de l'associé		

demande à être dispensé du prélèvement obligatoire à titre d'acompte sur les intérêts et/ou dividendes pour les revenus 2023, tel que prévu par les dispositions des articles 125 A et 117 quater du Code Général des Impôts.

Je demande l'application de la dispense de prélèvement (Cochez la ou les case(s) correspondant(s) à votre situation) :

Sur les intérêts à percevoir en 2023
Atteste sur l'honneur et sous ma propre et entière responsabilité que le revenu fiscal de référence⁽³⁾ de mon foyer fiscal, figurant sur mon avis d'imposition établi au titre des revenus de 2021, est inférieur aux montants prévus par l'article 125 A, I du Code Général des Impôts (soit 25 000 € pour une personne célibataire, divorcée ou veuve, soit 50 000 € pour un couple soumis à imposition commune).

Sur les dividendes à percevoir en 2023
Atteste sur l'honneur et sous ma propre et entière responsabilité que le revenu fiscal de référence⁽³⁾ de mon foyer fiscal, figurant sur mon avis d'imposition établi au titre des revenus de 2021, est inférieur aux montants prévus par l'article 117 quater du Code Général des Impôts (soit 50 000 € pour une personne célibataire, divorcée ou veuve, soit 75 000 € pour un couple soumis à imposition commune).

À défaut de dispense, j'ai été informé que le prélèvement réalisé s'imputera sur l'impôt sur le revenu (taxation forfaitaire par défaut au taux de 12,8% ou, sur option, barème progressif) dû au titre de l'année 2023. S'il excède l'impôt dû, l'excédent sera restitué par l'administration fiscale.

Je reconnais avoir été informé que :

- sous réserve d'être signée et reçue par Amundi Immobilier **au plus tard le 30/11/2022**, cette demande de dispense produit ses effets de façon **irrévocable** pour les revenus inscrits en compte du 01/01/2023 au 31/12/2023 ;
- en cas de demande de dispense formulée irrégulièrement, je peux être redevable d'une amende de 10% du montant des prélèvements obligatoires ayant fait l'objet de la demande de dispense (article 1740-0 B du Code Général des Impôts). Elle est recouvrée par l'administration fiscale sans que je puisse exercer de recours contre Amundi Immobilier ;**
- je dois communiquer à Amundi Immobilier tout changement de domiciliation fiscale.

Fait à :

le :

! En cas de co-souscription (exemple : Monsieur et Madame), les signatures des 2 titulaires sont obligatoires.

Signature titulaire 1	Signature titulaire 2
------------------------------	------------------------------

(1) L'acompte d'impôt sur le revenu prélevé lors du versement des intérêts au taux de 12,8% doit être distingué de l'imposition finale à l'impôt sur le revenu. Lors du dépôt de votre déclaration de revenus, vous serez amené à :

- soit rester soumis à l'impôt sur le revenu par défaut au taux forfaitaire de 12,8% ;
- soit opter de manière expresse pour l'imposition au barème progressif.

La demande de dispense d'acompte ne constitue en aucun cas une option pour l'imposition au barème progressif.

(2) Vos revenus immobiliers (revenus fonciers) ne font pas l'objet de ce prélèvement. Seuls, les revenus de capitaux mobiliers ayant la nature d'intérêts (visés à l'article 125 A) et ayant la nature de dividendes (visés à l'article 117 quater) sont concernés.

(3) A ne pas confondre avec le revenu imposable. Votre revenu fiscal de référence figure sur la 1ère page de votre dernier avis d'imposition (revenu fiscal de référence 2021 mentionné sur l'avis d'imposition 2022), dans l'encadré Vos références.

Attention :

Pour toutes autres demandes ne concernant pas la demande de dispense, il convient d'utiliser le bordereau de correspondance joint à cet envoi ou d'utiliser votre espace privé <https:espace-prive.amundi-immobilier.com/>. Les demandes effectuées via cette attestation pourraient ne pas être prises en compte.

MODALITÉS DE RETOUR



AMUNDI IMMOBILIER
BP 30086
78415 Aubergenville Cedex



pfnl@ged-amundimmobilier.com
(scan ou photo lisible)